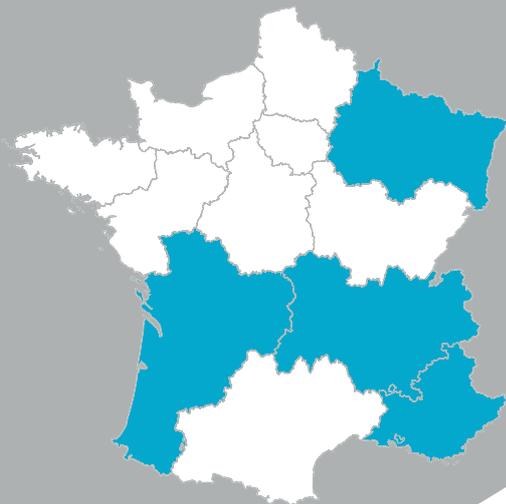


Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur



L'EMPLOI CULTUREL EN RÉGION

SYNTHÈSE - JUIN 2018



INTRODUCTION

Les agences culturelles régionales observant les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur réalisent régulièrement des travaux d'étude¹ dans le cadre de leur mission d'accompagnement du développement culturel territorial.

Habitues à collaborer à l'occasion d'enquêtes et d'ateliers méthodologiques (réalisation d'atlas culturels, de diagnostics territoriaux...), ces quatre agences se sont à nouveau associées pour produire une étude dédiée à l'emploi culturel dans leurs territoires. Elles ont mutualisé leur expertise et leurs moyens en termes de personnel et de finances au travers d'une commande groupée de données auprès de l'Institut national de la statistique et des études économiques - Insee. Réunies au sein de la Plate-forme interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel - PFI, elles ont pour volonté de valoriser leurs travaux, de partager et de comparer leurs données.

L'objectif de cette publication est d'apporter de nouveaux éléments d'éclairage sur l'emploi culturel dans les nouveaux périmètres des territoires régionaux et ce, au travers de la principale source de données exploitées pour l'occasion, la base Dads 2014 - Déclaration annuelle de données sociales de l'Insee.

Cette source permet en effet d'apporter des compléments aux dernières analyses nationales qui mettent en lumière le poids de la région parisienne² ainsi qu'aux analyses centrées sur une seule région³.

Au-delà des dénombrements, les lectures proposées permettent de mieux comprendre le paysage pluriel du secteur culturel, notamment au travers de lectures sectorielles, statutaires, de mobilité géographique et de parité. Une large part de l'emploi culturel relève aujourd'hui de l'économie sociale et solidaire (ESS) et les agences régionales contribuent à renforcer les liens qu'entretiennent les acteurs culturels avec l'ESS.

La principale difficulté rencontrée dans l'exploitation des données à un niveau géographique fin est le secret statistique. Quelques lectures n'ont pu être pleinement satisfaisantes. Par ailleurs, des exploitations complémentaires pourront être mises à disposition par chacune des agences culturelles pour leur territoire respectif.

Pour en savoir plus, contactez L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine et l'Arcade Provence-Alpes-Côte d'Azur qui ont une mission plus spécifiquement dédiée à des travaux d'observation.

¹ Voir notamment le rapport d'étude "Dispositif interrégional d'observation des financements publics de la culture", septembre 2013

² Voir publication "La culture : une activité capitale", Insee Première n°1644, avril 2017

³ Voir publication "La culture : la palme pour Provence-Alpes-Côte d'Azur" Insee Analyses Paca n°50, juillet 2017

LA MESURE DE L'EMPLOI CULTUREL EN RÉGION

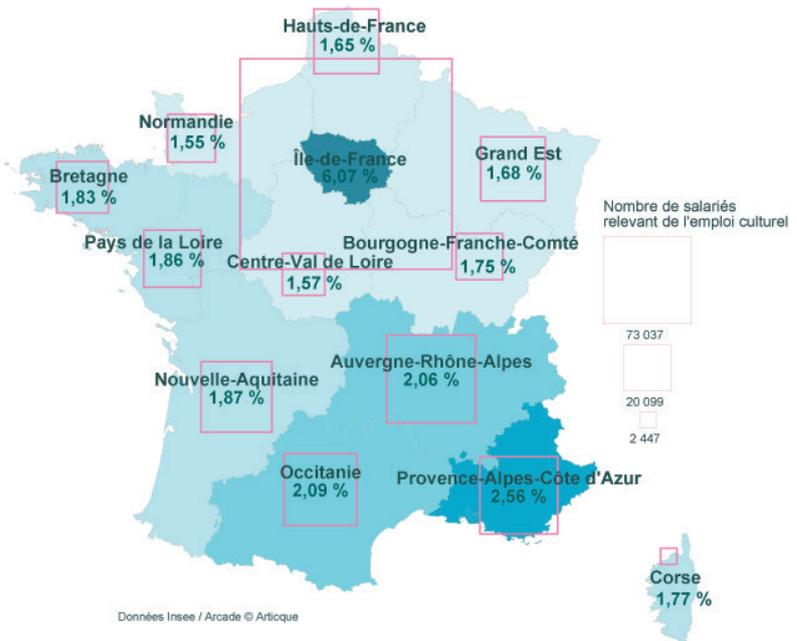
L'emploi culturel salarié total est calculé à partir de :

- l'emploi salarié dans les établissements dits culturels, c'est-à-dire ceux ayant une activité principale dans un secteur culturel⁴,
- auquel s'ajoutent les salariés exerçant une profession culturelle ou artistique dans les établissements des autres secteurs, tels que les collectivités publiques (musées, bibliothèques, archives, écoles d'arts), l'hôtellerie-restauration, les particuliers⁵...

Selon la nomenclature établie par le ministère de la Culture, les activités de la culture rassemblent la création artistique (spectacle vivant et arts visuels), le patrimoine (architecture et patrimoine), l'enseignement artistique, les industries culturelles (audiovisuel, commerce de journaux, livre, musique et vidéo, presse) et la publicité.

Nombre et poids des salariés relevant de l'emploi culturel

Le secteur culturel s'est développé comme les autres filières économiques de services, c'est-à-dire en fonction de l'importance de la population en terme d'économie résidentielle. C'est ainsi que l'emploi culturel est réellement concentré dans les régions économiquement dynamiques et présentant un emploi salarié global élevé.



Une proportion plus importante de l'emploi culturel est notable dans les régions du grand sud-est de la France (Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur), et bien évidemment dans la région Ile-de-France. Les écarts entre les territoires régionaux restent toutefois limités ; l'emploi culturel représentant de 1,56% des salariés pour la Normandie à 2,56% pour Provence-Alpes-Côte d'Azur. La moyenne en France métropolitaine est de 2,90%.

⁴ Les quatre agences régionales ont réalisé, au préalable de la commande de données à l'Insee, un repérage des principaux établissements culturels n'ayant pas leur code d'activité principale exercée (NAF) dans le secteur culturel afin qu'ils soient pris en compte. Ce repérage a concerné plus de 200 établissements au niveau national, notamment des écoles supérieures d'arts, des Frac et des agences régionales.

⁵ Pour une part, ce sont des salariés intermittents que l'on retrouve dans le périmètre du Guso - guichet unique du spectacle occasionnel (Guso). Ce dispositif obligatoire permet aux structures et individus d'employer occasionnellement un ou plusieurs intermittents du spectacle par une démarche en ligne simplifiant l'ensemble des formalités liées à l'embauche de ces salariés.

Une proportion d'emploi principal plus forte en région

Au sein des quatre régions observées, des spécificités apparaissent en termes de poids de l'emploi culturel.

Les plus peuplées ne présentent pas les effectifs de salariés culturels les plus importants. Ainsi, Nouvelle-Aquitaine et Grand-Est plus peuplées que Provence-Alpes-Côte d'Azur affichent un poids inférieur. Parmi les 13 régions, elles montrent une sous-représentation de l'emploi culturel, se classant aux rangs 5 et 7 derrière Occitanie (4) et Hauts-de-France (6). La région Auvergne-Rhône-Alpes, la plus peuplée derrière l'Île-de-France, conserve son deuxième rang. Quant à Provence-Alpes-Côte d'Azur, elle présente une nette surreprésentation des emplois culturels dans l'emploi total par comparaison avec la moyenne de métropole hors Île-de-France, se situant en troisième position des régions.

Un temps partiel plus fréquent dans la culture

L'emploi culturel est marqué par une part importante d'effectifs salariés non permanents et ce, notamment dans le spectacle, en raison du caractère largement intermittent des activités, ainsi que dans l'enseignement artistique.

Le temps partiel y est également plus fréquent que dans l'ensemble de l'emploi ; alors que 19 postes en moyenne sont dénombrés pour atteindre 10 ETP dans l'emploi total, l'emploi culturel compte près du double de postes (36 postes pour 10 ETP).

Pour 10 ETP	Emploi total	Emploi culturel
Auvergne-Rhône-Alpes	20 postes	35 postes
Grand Est	19 postes	30 postes
Nouvelle-Aquitaine	21 postes	35 postes
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20 postes	39 postes
France métropolitaine hors IDF	20 postes	34 postes
France métropolitaine	19 postes	36 postes

De nombreux établissements non culturels

Selon les régions, sur mille établissements employeurs, entre 14 et 27 sont des employeurs porteurs de l'emploi culturel. Un volume et une proportion plus importants de ces derniers se dessinent dans le grand sud-est de la France (Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur) et en région Ile-de-France.

43% des établissements porteurs de l'emploi culturel en France métropolitaine n'exercent pas leur activité principale dans le secteur culturel. Il s'agit pour plus du tiers d'employeurs relevant du secteur de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale.

40% de la masse salariale en provenance des régions

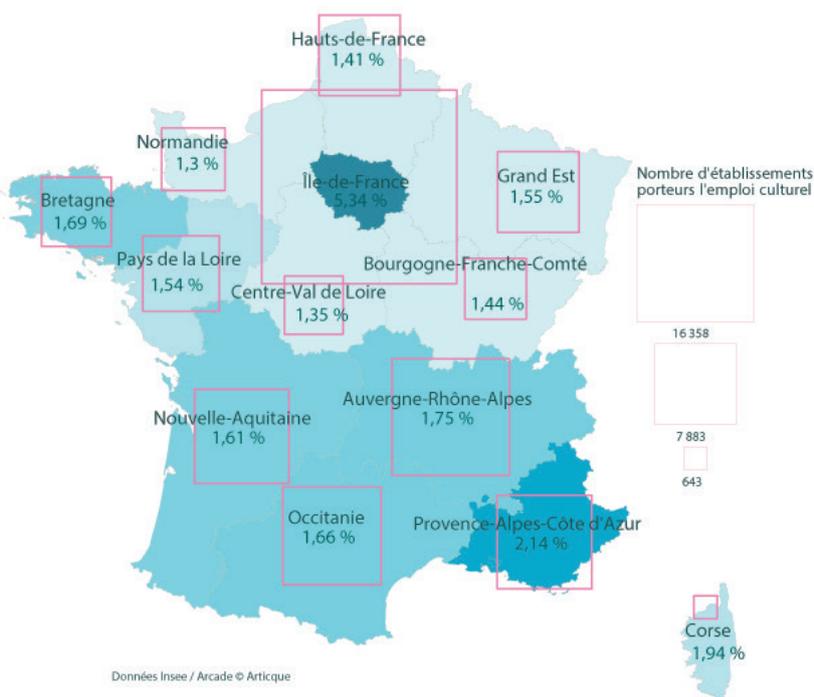
En volume global, une masse salariale annuelle brute de 11,6 milliards d'euros est générée dans la seule région d'Ile-de-France (concentration des activités, des emplois et niveau de salaires plus élevé). Dans les autres régions les volumes sont nettement inférieurs, seules Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur dépassent le milliard d'euros annuel. Soit une moyenne annuelle par poste allant de 18 715 en Bourgogne-Franche-Comté à 23 722 en Corse.

Concernant le poids que représente cette masse salariale culturelle sur la masse salariale totale, Provence-Alpes-Côte d'Azur se distingue en étant la seule région qui dépasse les 2% générés par des emplois culturels. Malgré un nombre plus important d'employeurs, Auvergne-Rhône-Alpes ne suit qu'en deuxième position.

Une masse salariale inégalement répartie dans les départements

D'une manière générale, à quelques exceptions près (comme Orléans/Loiret en région Centre-Val de Loire et Dijon/Côte d'Or en région Bourgogne-Franche-Comté), les départements des capitales et des ex-capitales régionales ressortent avec une masse salariale relative de l'emploi culturel dépassant 1,62%, la moyenne nationale hors Ile-de-France.

Nombre et poids des établissements porteurs de l'emploi culturel en masse salariale



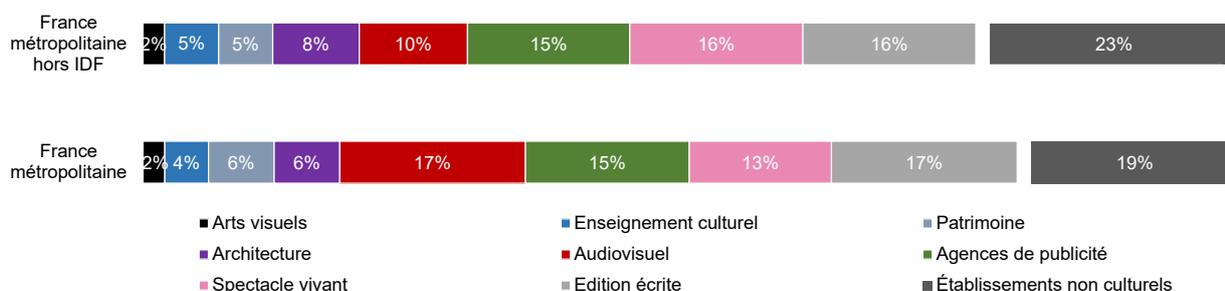
LES SECTEURS CULTURELS EMPLOYEURS

En France métropolitaine, les secteurs de l'audiovisuel et de l'édition écrite concentrent plus du tiers de l'emploi culturel. Le secteur de l'audiovisuel est particulièrement employeur dans la région Ile-de-France.

Si l'on ne prend pas en compte la capitale, le poids des secteurs employeurs est différent, le secteur de l'audiovisuel descend au quatrième rang, alors que le spectacle vivant remonte au deuxième rang passant de 13% à 16% en moyenne.

Au niveau national 396 776 ETP sont recensés dans les huit secteurs culturels, ainsi que 90 547 ETP hors secteurs culturels (employeurs ne relevant pas du champ culturel tels que les collectivités territoriales).

Répartition de l'emploi culturel ETP par secteur culturel



Un poids variable des secteurs culturels selon les régions

L'édition écrite, le spectacle vivant et les agences de publicité sont les premiers secteurs culturels employeurs, avec quelques points de variation selon la région observée. Ils concentrent entre 45% et 50% de l'emploi culturel total.

En région Grand Est, ces 3 secteurs ont une même proportion de 15%. La région Auvergne-Rhône-Alpes se distingue par un poids plus important du secteur de l'architecture et des établissements non culturels. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le spectacle vivant est le premier secteur employeur et l'enseignement culturel y est également plus important. En Nouvelle-Aquitaine, l'édition écrite est largement en tête, devant le spectacle vivant, celui-ci étant à son tour loin devant les agences de publicité. Cet écart important entre les 3 premiers secteurs est très atypique par rapport aux autres régions étudiées et à la moyenne nationale.

LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE DES SALARIÉS

Une attractivité relative de la capitale

Vivre dans une région et travailler dans une autre est une réalité pour 14% des salariés en emploi culturel en France métropolitaine. Cette mobilité interrégionale domicile-travail est surtout due à la concentration des activités et des employeurs dans la région Ile-de-France, qui attire environ 64 000 salariés extérieurs, soit 15% en moyenne des salariés des 12 autres régions.

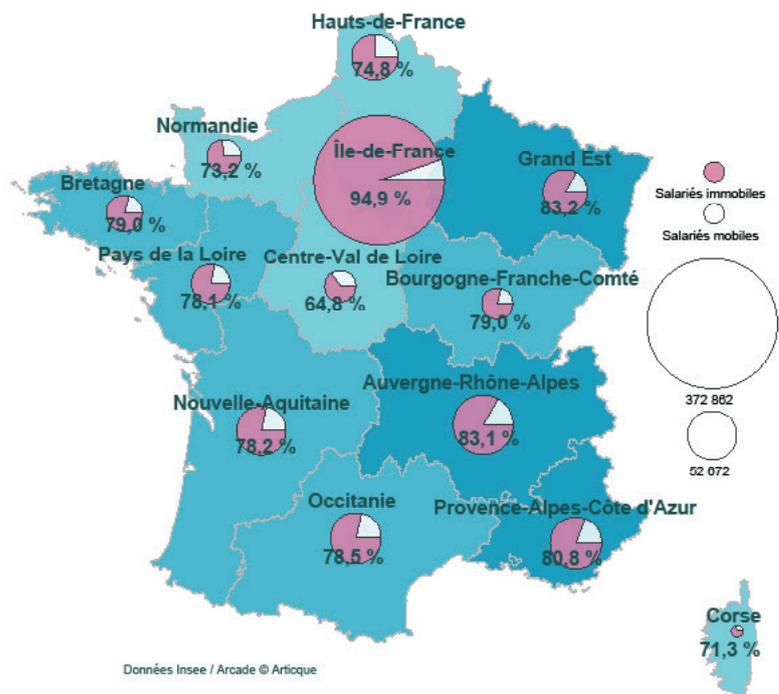
Les salariés des secteurs de l'audiovisuel et de l'édition écrite sont particulièrement concernés car ceux-ci restent les secteurs culturels les plus centralisés⁶. La région Ile-de-France est également prééminente dans l'édition audiovisuelle et l'édition de jeux électroniques. Les salariés de l'édition de journaux sont quant à eux mieux répartis dans l'ensemble du territoire, avec des leaders de la presse quotidienne régionale.

L'attractivité professionnelle de Paris est certes une réalité mais ne doit pas cacher les nombreux flux observés entre toutes les régions de France. Entre 16% et 22% des salariés des 4 régions observées travaillent dans une autre région.

La proportion de salariés mobiles est plus importante pour les deux territoires Provence-Alpes-Côte d'Azur (19%) et Nouvelle-Aquitaine (22%).

En terme d'attractivité, le solde entre les salariés entrants et les salariés sortants est négatif pour tous les territoires régionaux excepté l'Ile-de-France.

Poids des salariés occupant un emploi culturel principal dans leur région de résidence



Cependant Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur déploient une attractivité plus importante, avec respectivement 8 000 à 9 000 salariés extérieurs venant y travailler. Pour 10 salariés entrants, les territoires comptabilisent de 11 à 20 salariés sortants ; 11 et 16 sortants pour les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes, 19 et 20 sortants pour les régions Nouvelle-Aquitaine et Grand Est.

⁶ "Le centralisme audiovisuel en France", document édité par Films en Bretagne, septembre 2009

L'EMPLOI CULTUREL DANS LE CHAMP DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Ces entreprises, qui cherchent à concilier activité économique et utilité sociale, adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques.

Elles bénéficient d'un cadre juridique renforcé par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Source : *Portail de l'économie, des finances, de l'action et des comptes publics.*

L'emploi culturel salarié relève pour une grande partie du champ de l'économie sociale et solidaire (ESS) en raison du nombre important de structures employeuses, notamment associatives. Dans les quatre territoires observés, l'ESS représente 4 établissements culturels employeurs sur 10 qui génèrent entre 29% et 36% des postes salariés culturels, et de 18% à 21% des emplois en équivalent temps plein. En revanche son poids est nettement inférieur dans la région parisienne, ce qui diminue mécaniquement la moyenne nationale. Au regard de l'ensemble des secteurs de l'économie (industrie, agriculture, services...), le secteur culturel se caractérise par un poids relatif de l'ESS plus élevé en termes d'établissements employeurs (proportion 10 fois plus importante), de postes de salariés (3 fois plus) et de masse salariale générée (2 fois plus).

Un poids important d'établissements culturels dans le champ de l'ESS

Dans les territoires observés, la proportion d'établissements culturels relevant du champ de l'ESS est supérieure à la moyenne nationale (33%), représentant 34% en région Grand Est pour atteindre jusqu'à 40% des établissements en Nouvelle-Aquitaine⁷.

⁷ "Culture et économie sociale et solidaire - focus numéro 2", décembre 2013, CRESS Provence-Alpes-Côte d'Azur en partenariat avec l'Arcade

"Culture & économie sociale et solidaire - cultures d'entreprendre", Panorama en Poitou-Charentes, septembre 2014

Un équivalent temps plein plus faible dans le champ de l'ESS

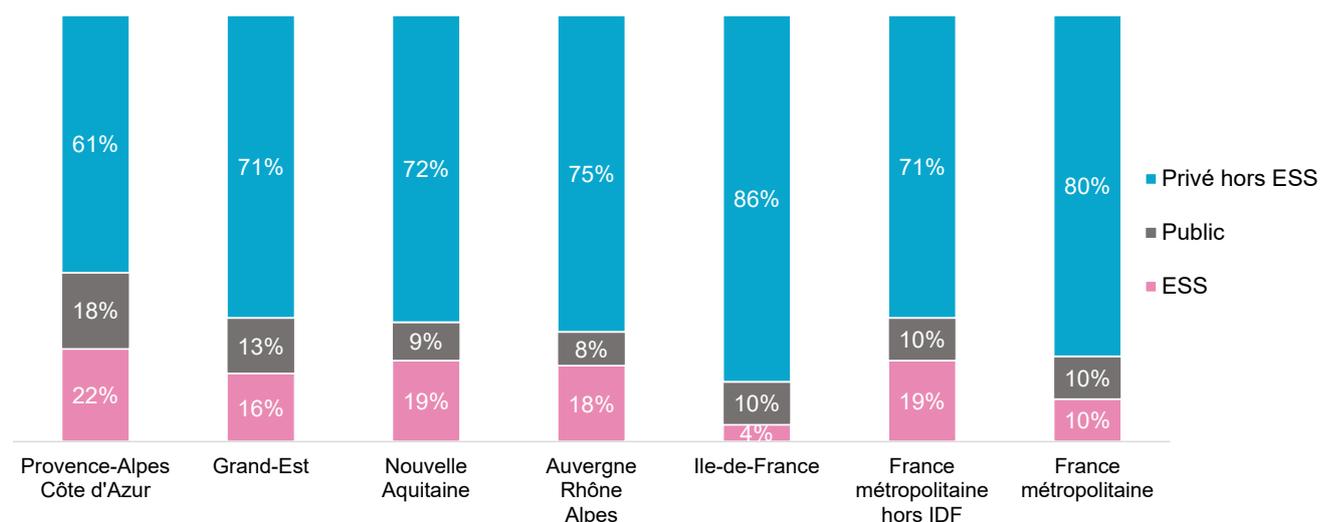
L'emploi culturel dans le champ de l'ESS montre un temps de travail moyen nettement inférieur à l'ensemble des secteurs d'activités économiques.

En effet, si pour 10 postes le nombre d'ETP est d'environ 4 à 5 dans l'ensemble des activités, c'est moins de 2 ETP pour 10 postes dans les activités culturelles.

Un poids inégal de la masse salariale selon les régions

Provence-Alpes-Côte d'Azur se distingue des trois autres territoires régionaux par un poids plus important de l'ESS en termes d'ETP mais surtout de masse salariale, proportionnellement trois fois plus importante dans le secteur culturel que dans les autres secteurs de l'économie. L'Ile-de-France, a contrario, présente une hypertrophie du secteur privé classique, notamment du fait de la présence de nombreux sièges d'entreprises du secteur marchand ou liées aux industries culturelles.

Répartition de la masse salariale culturelle par secteur



LA PARITÉ HOMMES-FEMMES DANS LE SECTEUR CULTUREL

Une féminisation progressive de l'emploi en France

En France, la population active féminine s'est beaucoup accrue ces dernières décennies. Depuis le début des années 1980, le nombre de femmes en emploi a augmenté de 3,2 millions tandis que le nombre d'hommes en emploi n'a progressé que de 200 000. Les femmes occupent ainsi 48% des emplois en moyenne sur la période 2012-2014, contre 41% il y a trente ans.

Cette féminisation de l'emploi est une tendance lourde, particulièrement dans les métiers du tertiaire, dans les professions intermédiaires, dans les professions des services administratifs, comptables et financiers. (Source : Dares analyses, janvier 2017)

Au niveau national 76,8% des hommes et 70,5% des femmes entre 15 et 64 ans sont en activité.

Taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans	
Auvergne-Rhône-Alpes	71,5%
Grand Est	69,3%
Nouvelle-Aquitaine	70,8%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	68,0%
Moyenne métropolitaine	70,5%

Une certaine parité dans l'emploi culturel qui cache des disparités

Dans l'emploi culturel salarié, les femmes représentent 49,9% des ETP. Elles sont proportionnellement plus nombreuses que dans l'ensemble de l'emploi salarié. Les quatre territoires observés présentent une proportion proche, allant de 49,7% à 51% des ETP culturels.

En revanche, elles cumulent un nombre de postes plus important que dans les autres secteurs de l'économie. Pour 1 ETP, les femmes cumulent en moyenne 3,2 postes dans le secteur culturel contre 2,2 postes dans l'ensemble de l'emploi salarié.

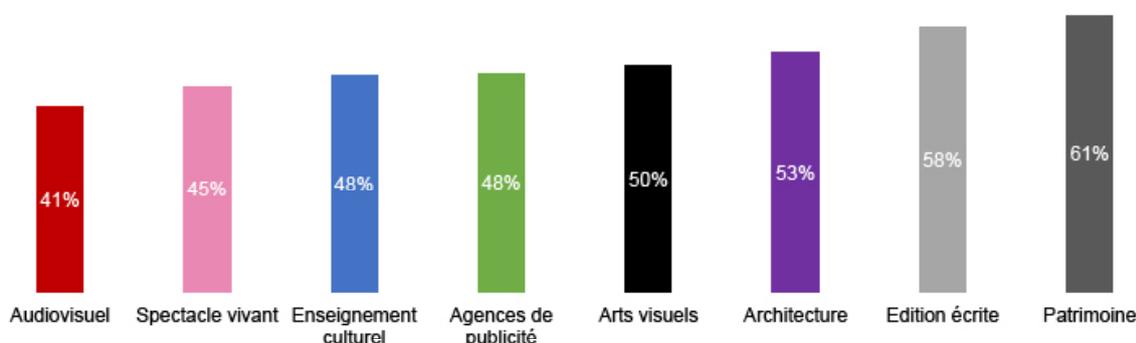
La différence entre nombre de postes occupés et ETP est importante entre les femmes salariées et les femmes salariées en emploi culturel. Dans les secteurs culturels, les femmes cumulent moins de postes salariés que les hommes, et par conséquent ont un ETP plus important. En effet, elles doivent cumuler en moyenne 3,2 postes pour 1 ETP contre 3,8 postes pour les hommes. Plusieurs raisons peuvent être avancées, et notamment le fait que les femmes sont peu nombreuses parmi les salariés relevant du régime de l'intermittence qui cumulent un nombre très important de contrats courts dits CDD d'usage. Les femmes ne représentent en moyenne que 36% des salariés intermittents, et occupent plutôt des postes tournés vers l'administration et la gestion relevant de contrats de travail en CDI et CDD de droit commun.

Les femmes, minoritaires dans certains secteurs

Les chiffres sur la parité sont très variables lorsque nous observons la part des femmes salariées dans chaque secteur culturel. Minoritaires en nombre de postes dans 3 secteurs culturels sur 8 (audiovisuel, spectacle vivant et enseignement culturel), les femmes sont également minoritaires dans 2 autres secteurs en ETP (publicité et arts visuels).

Les établissements employeurs dans les secteurs du patrimoine, de l'édition écrite et de l'architecture ont une part de femmes salariées plus importante, de 55% à 60%. A l'inverse les secteurs du spectacle vivant, de l'audiovisuel et de l'enseignement culturel ont une plus faible proportion de 41% à 48%. Les autres secteurs, arts visuels et agences de publicité ont une proportion de 52%. En équivalent temps plein, ces proportions diminuent de 1 à 4 points, excepté pour le secteur du spectacle vivant pour lequel la proportion de femmes augmente de 4 points.

Part moyenne des femmes salariées en ETP par secteur culturel dans les 4 régions observées



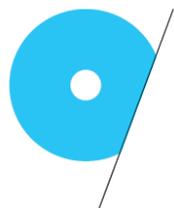
Un écart de rémunération moyenne moins important dans le secteur culturel

Dans l'emploi culturel, la rémunération moyenne est moins différenciée entre les femmes et les hommes, par comparaison avec l'ensemble de l'emploi salarié. En effet, en emploi culturel les femmes perçoivent en moyenne une masse salariale annuelle nette⁸ par ETP inférieure de 20% à celle des hommes, alors que dans l'emploi total cette différence est de 25%.

Par ailleurs, cette rémunération moyenne est plus élevée dans le secteur culturel que dans l'emploi total, et ce aussi bien pour les femmes que pour les hommes (10% pour les femmes, 7% pour les hommes). Les rémunérations moyennes au niveau régional sont inférieures à la moyenne française qui est «tirée par le haut» en raison des salaires plus élevés en Ile-de-France.

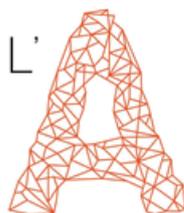
⁸ La masse salariale annuelle nette comprend les rémunérations nettes de CSG et de CRDS incluant les salaires de base, les congés payés, les primes et les rémunérations des heures supplémentaires.

UNE PRODUCTION CONJOINTE DE QUATRE AGENCES RÉGIONALES



Arcade

Spectacle Vivant Sud
Provence-Alpes-Côte d'Azur



AGENCE
CULTURELLE
NOUVELLE-AQUITAINE



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SPECTACLE
VIVANT



PLATE-FORME INTERRÉGIONALE
D'ÉCHANGE ET DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Les quatre agences sont
membres de la PFI

Retrouvez les agences :

arcade-regionsud.com

la-nouvelleaquitaine.fr

arteca.fr

auvergnerrhonealpes-spectacle vivant.fr

Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur

Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur

Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur

Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur